

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 9 Vendémiaire.

( Ere Vulgaire ).

Vendredi 30 Septembre 1796.

*Rétractation demandée au pape par le directoire exécutif, concernant tous les brefs donnés par sa sainteté sur les affaires de France. — Assemblée d'une congrégation pour examiner si le pape pouvoit acquiescer à cette demande. — Demande faite par le peuple de Moïene pour l'abolition du gouvernement actuel de cette ville. — Trahison de la régence de Moïene, qui a fait tirer sur un grand nombre de citoyens qui vouloient planter l'arbre de la liberté. — Nouvelles d'Allemagne. — Refus des habitans de l'isle de France de recevoir les commissaires envoyés par le directoire dans cette colonie.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## ITALIE.

*De Rome, le 31 août.*

Depuis l'arrivée à Paris de l'envoyé du pape, l'abbé Pieracchi, on ne savoit si la négociation de la paix étoit bien avancée. On espéroit qu'à la faveur de la médiation de l'Espagne elle seroit bientôt conclue, lorsque le 28 on vit arriver un courrier expédié par l'abbé Pieracchi, qui mandoit les nouvelles les plus fâcheuses. Quoiqu'on eût recommandé le secret le plus profond, on sut que le directoire, pour préliminaire de la négociation, demandoit une rétractation des brefs dans la forme suivante : « Comme quelques ennemis communs ont surpris à ma religion des brefs qui, par leurs principes & leurs effets, sont contraires aux droits des nations, je les désapprouve & les révoque. Signé, Pie VI ». On crut que consentir à cette demande, c'étoit attaquer la religion dans ses principes. Le pape, avant de prendre une résolution, fit rassembler le soir, dans le palais apostolique, une congrégation composée des douze cardinaux Albani, doyen du sacré collège, Antonelli, Caraffa di Trajetto, de Zelada, Gerdil, Joseph Maria, Busca, secrétaire d'état; Antici, Roverella, della Somaglia, Altieri & Carandini. Les cardinaux Borgia & Livizzani furent exclus de cette congrégation, à cause de l'emportement avec lequel ils discutent les matières relatives à la France; mais le pape leur fit écrire un billet d'excuse, comme si c'eût été par un oubli involontaire qu'ils n'eussent pas été appelés. De ces douze cardinaux, il n'y en a que deux qui entendent les matières de religion, Antonelli & Gerdil. La congrégation fut d'un avis unanime, & trouva la demande inadmissible; cependant elle ne décida rien, ajournant la discussion à un autre tems. Le cardinal Antonelli, aussi entiché des prétentions papales, que si on étoit

encore au quatorzième siècle, fit voir combien il seroit contraire aux principes de la cour de Rome, de signer une pareille révocation. Le savant cardinal Gerdil disserta longuement sur les conséquences fâcheuses qui pourroient en résulter pour la religion.

Dans la ville on disoit que le pape avoit rejeté la demande des Français, & qu'il seroit martyr plutôt que de violer les principes de l'église; qu'on déclareroit une guerre de religion, & que tous les vrais catholiques répandroient leur sang pour la foi.

Malgré les nouveaux obstacles qui s'opposoient à la conclusion de la paix, le pape, le soir même où il tint cette congrégation, fit partir un demi million pour payer la contribution convenue avec les Français; il voulut prouver par cette conduite que ce n'étoit point l'intérêt qui l'empêchoit d'accorder leur demande.

Aujourd'hui, vers 6 heures, est arrivé un courrier expédié par le général Buonaparte, du quartier-général de Milan, au chevalier Azzara. Il a porté aussi des dépêches pour le citoyen Cacault, agent de la république française. Le ministre espagnol est allé chez le pape, avec lequel il a eu une longue conférence. On croit qu'il partira de nouveau pour le camp français, accompagné du prélat Galeppi, & qu'il tâchera de renouer la négociation.

*Du 3 septembre.* — Le chevalier Azzara a été prié, par le pape, de se charger de nouveau de négocier la paix entre Rome & la France. En conséquence, il est reparti aujourd'hui pour Florence, où il trouvera le commissaire Salicetti, qui a eu, dit-on, de pleins pouvoirs du directoire pour traiter de la paix.

Le plus grand obstacle qui s'oppose à cette négociation, c'est la révocation préliminaire de tous les brefs donnés par le pape sur les affaires de France. Cette demande du directoire a été sérieusement discutée dans la congrégation, & on croit que le pape ne peut absolument l'accorder. On dit cependant qu'il y a un *personnage* qui ne se soucie pas d'être martyr, & que par conséquent il cédera à la peur. Pour mieux convaincre le commissaire Salicetti que la cour de Rome ne peut consentir à une

révocation pure & simple, le pape fait accompagner le chevalier Azzara du prélat Galeppi & du pere Soldati, fameux théologien dominicain. On attend avec impatience l'issue de cette affaire, qui compromettra l'infaillibilité du pape, dans le cas qu'il soit obligé de céder.

Ce qui augmente encore les inquiétudes de la cour de Rome, c'est le voisinage des troupes napolitaines, qui sont sur toute la ligne des frontières. On assure que le roi de Naples a résolu de porter son armée à 100 mille hommes, & qu'un moindre revers qu'auront les Français en Italie, il ira se joindre aux Allemands. On craint qu'il ne soit prévenu par le général Buonaparte, & que l'état du pape ne devienne bientôt le théâtre de la guerre.

*De Modene, le 29 août.*

Le peuple fit présenter avant-hier au conseil de cette ville une lettre, dans laquelle il demandoit secours & protection. Cela donna lieu à une assemblée extraordinaire du conseil général, qui eut lieu hier au matin. Le peuple se rassembla aussi sur la place, & demanda à grands cris l'adhésion des autorités publiques. Plusieurs citoyens notables s'étant alors réunis rédigèrent au nom du peuple un mémoire qui fut signé par un très-grand nombre d'individus, & par lequel ils demandoient l'abolition du gouvernement actuel & la sûreté des citoyens contre les troupes réunies à Modene. Le docteur Bosellini fut l'orateur du peuple; il fut admis dans la salle du conseil, & fit au nom du peuple ces demandes & plusieurs autres. Le conseil promit que tout seroit arrangé. L'avocat Medici, étant allé au balcon, parla à la foule rassemblée au nom du conseil. Les Modenois, contents d'un si heureux commencement, prirent la cocarde tricolore & s'occupèrent à organiser une garde civique.

*Du 30.* — En quelques heures, tout a changé de face. Des patriotes ardens, unis à un grand nombre de citoyens, avoient résolu de planter l'arbre de la liberté, & s'étoient mis en mouvement pour exécuter leur dessein; mais la régence, ayant résolu de s'y opposer par la force, avoit rassemblé toutes les troupes & fait placer des canons au palais & sur la place. A peine les patriotes furent-ils arrivés sur la place qu'ils se virent entourés par les troupes, qui firent feu sur eux; il y eut quatre à cinq citoyens de tués & un grand nombre de blessés; le reste se sauva & fut poursuivi par les troupes.

*Du 2 septembre.* — Mercredi fut pour nous une journée; le soir un événement inattendu rétablit le calme, un moins pour quelque tems. La régence reçut, dit-on, de Venise des dépêches du duc, qui l'autorisoit à payer avec l'argent du trésor ducal la contribution imposée par les Français, & à rendre à la communauté de Modene tout ce qu'elle avoit fourni. Cette volonté du duc fut aussitôt publiée & affichée, & on entendit bientôt dans les rues quelques cris de *vive le duc!*

Le lendemain arriva le commissaire Saligni, qui fut bien surpris de trouver une partie du peuple contente de la générosité du duc: il refusa d'écouter les réclamations des députés nommés ci-devant par le peuple, & laissa les choses dans leur premier état; il alla cependant au conseil de régence, & lui intima de respecter le gouvernement de Reggio, protégé par la nation française. Le commissaire rebusa la garde d'honneur, logea à l'auberge, & partit aussitôt.

Le peuple de Modene est si pauvre qu'il a dû sentir vivement l'avantage d'être exempt d'une forte contribu-

tion; mais cette générosité du duc, qui quelques heures plus tard ne seroit pas arrivée à tems, ne changera pas les dispositions des patriotes. Il est très-probable que les circonstances favoriseront leurs projets, & que le duc, en sacrifiant des sommes considérables, ne sauvera pas pour cela sa couronne ducale.

## ALLEMAGNE

*De Francfort, le 15 septembre.*

Il est survenu récemment à Vienne de nouveaux changemens dans le ministère. M. le comte de Lehrbach a été nommé au gouvernement du Tyrol, & M. de Rollin a été remplacé au conseil de guerre par M. le baron de Turckheim. Le prince de Waldeck est commandant-général des milices de la Bohême.

Les Autrichiens, en entrant à Giesen, firent prisonniers une compagnie de Français qui s'y trouvoit encore peu après, les troupes établies sur la hauteur de Neustadt tirèrent sur la ville à boulets & à obus; les généraux autrichiens consentirent à leur rendre les prisonniers qu'ils venoient de faire, à condition que les Français cesseroient de tirer sur la ville de Giesen.

Le quartier général de S. A. R. l'archiduc Charles est parti hier d'Usingen pour Weilmunster. S. A. R. a publié une proclamation, par laquelle il est défendu aux villes & pays de payer soit en argent, soit en lettres de change, les sommes qui restent à acquitter sur les contributions imposées par les généraux français dans le pays qu'ils ont évacués.

*De Stutgard, le 17 septembre.*

La retraite du général Moreau n'est plus douteuse. L'aile droite de son armée, aux ordres du général Ferrino, a dû se mettre en marche le 11, des environs de Munich, & se replier sur Friedberg, où elle devoit arriver le 12 & le 13.

On apprend d'Augbourg en date du 12, que le général de Frœhlich étoit descendu des frontières du Tyrol par Murnau & Weilheim avec la plus grande partie de la cavalerie de l'armée de M. le maréchal de Wurmsler, & menaçoit le flanc & les derrières du général Ferino.

L'attaque des Français contre Ingolstadt leur a coûté beaucoup de monde: le général de brigade Lambert, atteint d'un boulet de 24, est mort trois heures après, & le général de division Laroche y a été blessé & obligé de se faire transporter à Strasbourg.

La patrouille autrichienne qui arriva hier en cette ville consistoit en 120 hussards de Vecsai, & 30 hulans de Keglewisch aux ordres de M. le comte de Walmoden; elle se porta sur Canstadt, Berg & sur le chemin d'Eslingen, & fit 200 prisonniers, la plupart appartenant au commissariat: un petit détachement de cette patrouille se porta en même tems dans la vallée de Kains jusqu'à Enderispach, où il fit aussi des prisonniers & du butin: un autre détachement se porta sur Eslingen, tandis qu'un autre patrouille enleva l'hôpital des Français à la Solitude. Par-tout les Autrichiens ont fait des prisonniers & enlevés des charriots, des équipages, des chevaux, & sur-tout des objets appartenant aux hôpitaux militaires.

La poste d'Augbourg & d'Ulm, qui devoit arriver aujourd'hui, a manqué; mais on avoit appris hier d'Ulm que le 13 & le 14 on y avoit conduit quantité de magasins de l'armée française, & qu'on y construisoit des feurs. On peut conclure de-là que le général Moreau con-

sa retraite en remontant le Danube, & qu'il tâchera de gagner le Haut-Rhin par le Brisgaw.

FRANCE.

De Paris, le 8 vendémiaire.

Les quatre conspirateurs condamnés à mort hier par la commission militaire, ont été fusillés ce soir, vers les sept heures, à la tête du camp de Grenelle. Nous ignorons le motif qui a fait suspendre de 24 heures l'exécution du jugement.

Suivant une lettre particulière qui nous a été communiquée, les commissaires envoyés par le directoire exécutif, il y a plusieurs mois à l'île de France, ont trouvé cette colonie dans la plus brillante prospérité, mais ses habitans très-décidés à ne pas recevoir ces loix d'une fausse philanthropie, qui ont désorganisé & ensanglanté nos colonies Occidentales, qui ont converti des esclaves en brigands & des hommes libres en esclaves. Ces habitans ont protesté de la manière la plus authentique de leur entière soumission aux autres loix de la république française & de leur attachement à la mère patrie; mais ils ont exigé le prompt départ des commissaires, & les ont forcés de se rembarquer sur une corvette qui étoit préparée & de faire voile vers la France, où ils sont arrivés il y a peu de jours. On dit même que l'un d'eux est déjà à Paris.

Nous n'avons pas parlé en détail de la violence brutale qu'un membre des cinq cents, nommé Bellegarde, s'est permis il y a trois jours contre le citoyen Langlois, des Gravilliers, qui ne l'avoit jamais offensé. N'ayant pu nous assurer avec précision des circonstances du fait, nous avons gardé le silence sur un scandale, qu'il eût été à désirer, pour la dignité de la représentation nationale, de pouvoir ensevelir dans l'oubli. Si un mandataire du peuple avoit le droit d'insulter & de maltraiter un de ses commettans, sans que la loi eût établi une punition de l'offense & une réparation pour l'offensé, ce seroit un terrible privilège, mais bien plus dangereux encore pour ceux qui voudroient l'exercer, que pour ceux contre qui il pourroit s'exercer; car il remettrait chaque citoyen dans le droit de nature, qui l'autoriseroit à venger lui-même son injure; ce qui est la dissolution de l'ordre social. Heureusement nos loix n'ont point établi un tel désordre & une si révoltante inégalité. La loi est égale pour tous, soit qu'elle récompense, soit qu'elle punisse, quoiqu'elle ait assigné pour les premiers fonctionnaires publics d'autres juges & d'autres formes de jugemens que pour les autres citoyens. Cette question sera vraisemblablement portée au conseil des cinq cents; car le citoyen Langlois vient de rendre plainte en règle contre le citoyen Bellegarde, devant un juge-de-peace, & se propose de le poursuivre comme assassin.

Le jour de la fête de la république, les membres du directoire étoient à l'Ecole-Militaire, entourés d'un nombreux cortège, & l'on alloit tirer le feu d'artifice. L'artillerie-Léopold est d'une petite stature; il ne pouvoit aller au milieu de la foule; une chaise étoit devant lui, on l'invite d'y monter: *Je vous remercie, répond le président, je ne veux pas me rendre plus grand que je ne suis.*

Note officielle sur les bruits répandus qu'un envoyé du cabinet britannique étoit venu faire des propositions de paix au directoire.

Différens journaux ont avancé qu'un plénipotentiaire anglais étoit arrivé à Paris, & s'étoit présenté au directoire exécutif, mais que ses propositions n'ayant pas paru satisfaisantes, il avoit reçu l'ordre de quitter la France sur-le-champ.

Toutes ces assertions sont également fausses.

Les annonces faites dans les papiers anglais de l'envoi d'un ministre à Paris pour y traiter de la paix, rappellent les ouvertures de M. Wickham à l'ambassadeur de la république à Bâle, & les bruits semés sur la mission de M. Hammond à la cour de Prusse. On n'a pas oublié l'insignifiance, ou plutôt l'astucieuse duplicité, le style punique de la note de M. Wickham. Selon les partisans du ministère anglais, c'étoit à Paris que M. Hammond venoit parler de paix; quand sa destination fut publique & qu'on sut qu'il alloit en Prusse, les mêmes plumes répéterent que c'étoit pour accélérer la paix; & cependant l'objet, maintenant bien connu, de cette négociation, étoit d'engager la Prusse à rompre ses traités avec la république, & à rentrer dans la coalition. La cour de Berlin, fidèle à ses engagements, a repoussé ces perfides propositions. Mais, en faisant de cette intrigue une mission de paix, le ministère anglais joignoit à l'espoir de donner un nouvel ennemi à la France, celui de justifier la continuation de la guerre aux yeux de la nation anglaise, & d'en rejeter tout le poids sur le gouvernement français. Tel fut aussi le but de la note de M. Wickham. Tel est encore celui des annonces faites aujourd'hui dans les papiers anglais.

Ce but paroitra évident, si l'on réfléchit combien il est difficile que l'ambitieux gouvernement de l'Angleterre veuille sincèrement une paix qui lui raviroit sa prépondérance maritime, rétablirait la liberté des mers, donneroit l'essor aux marines espagnole, hollandaise & française, & porteroit au plus haut degré de prospérité l'industrie & le commerce de ces nations; dans lesquelles il a toujours trouvé les rivales, & vu les ennemis de la sienne, quand elles se sont lassées d'être ses dupes.

Mais on cessera de croire aux pacifiques intentions du ministère anglais, quand on saura que son or & ses intrigues, ses menées ouvertes & ses insinuations obsèdent plus que jamais le cabinet de Vienne, & sont l'un des principaux obstacles aux négociations que ce cabinet seroit porté de lui-même à tenter sur la paix.

On cessera d'y croire enfin quand on considérera le moment où l'on répand le bruit de ces ouvertures. La nation anglaise supporte impatiemment la continuation de la guerre; il faut répondre à ses plaintes, à ses reproches; le parlement va rouvrir sa session; il faut fermer la bouche aux orateurs qui s'élèveront contre la guerre; il faut justifier la demande de nouvelles taxes; & pour obtenir ces résultats, il faut pouvoir annoncer que le gouvernement français se refuse à toute proposition de paix raisonnable.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 8 vendémiaire.

Villers fait adopter un long projet de résolution sur le placement des tribunaux de commerce.

On reprend la suite de la discussion entamée hier. En voici l'objet.

La loi par laquelle la convention a ordonné la restitution des biens des condamnés à leurs héritiers, excepté néanmoins ceux de ces biens qui auroient été légitimement vendus. Or, diverses difficultés se sont élevées sur la légitimité d'un grand nombre de ventes. Qui devra en connaître? Une commission avoit été chargée d'examiner cette question.

Bornes, rapporteur de cette commission, a exposé que par les lois du 1<sup>er</sup> fructidor, an III, & 29 vendémiaire, an IV, la partie de leur juridiction dont il s'agit a été enlevée aux tribunaux pour en investir les comités de la convention; mais ces comités n'existant plus, ces lois sont par-là même inexécutables. D'ailleurs, d'après la constitution, toute espèce d'attribution doit cesser; il n'appartient qu'aux tribunaux de prononcer sur le contentieux.

Le rapporteur a fait sentir ensuite qu'il est instant de rendre aux citoyens la faculté de faire statuer sur les contestations qui se sont élevées entre eux; de leur ouvrir l'accès aux tribunaux, & de faire cesser toute incertitude à cet égard. Il a proposé en conséquence un projet de résolution, tendant à ce que les deux lois ci dessus citées fussent rapportées, & à ce que toutes demandes & questions attribuées par ces lois au comité des finances fussent portées devant le tribunal civil du département où ces biens sont situés, pour y être discutées & jugées suivant les formes ordinaires.

Dubois, qui hier a le premier obtenu la parole, regardé le directoire comme la seule autorité compétente dans cette matière, & il demande que le droit de statuer lui soit entièrement attribué.

Siméon a voté pour que les tribunaux soient établis seuls juges. Les partisans de l'opinion contraire, disoit-il, soutiennent qu'il s'agit d'un acte d'administration exécutive qui doit être renvoyé au directoire; mais cette objection n'est fondée que sur une erreur en principes & en fait. Il faut distinguer en administration ce qui est d'administration pure & simple, de ce qui tient du contentieux. Tout ce qui est purement administratif appartient aux corps administratifs & au directoire; mais le contentieux est exclusivement de la compétence des tribunaux.

Ainsi l'administration, le bail, la vente des domaines nationaux ne peuvent être que du ressort des corps administratifs; mais dès qu'il s'élève une contestation entre particuliers, même au sujet d'une acte d'administration, le litige ne peut être porté que devant les tribunaux.

Ne seroit-il pas d'ailleurs dangereux de laisser aux corps administratifs la connoissance des litiges nés d'une faute ou d'une erreur provenant de leur fait? Or il ne s'agit de rien de plus dans les contestations qui s'élèvent sur la validité ou nullité des ventes. L'orateur conclut à leur renvoi devant les tribunaux.

On demande l'impression du discours de Siméon: d'autres membres invoquent la question préalable; elle est appuyée: quelques agitations se manifestent. Philippe Delville réclame la parole. Le discours de notre collègue,

dit-il, est vrai en principes; on a voulu vous faire considérer comme administrative une question qui n'est que privée; c'est cette erreur qu'il a combattue & détruite. Je demande l'impression de son discours.

Quirot s'y oppose; il avance que Siméon a émis l'idée que les acquéreurs de biens nationaux pourroient être évincés de leurs acquisitions avec dommages & intérêts, si la vente renfermoit quelques nullités, parce qu'ils en demeurent responsables; & cette idée ne lui paroit propre qu'à décourager les acquéreurs, à paralyser les ventes à faire, & il s'oppose à l'impression.

Siméon déclare qu'il met à l'écart la discussion qui a lieu sur l'impression; mais qu'il doit observer que le projet principal a dénaturé son idée.

Plusieurs voix insistent de nouveau pour la question préalable.

Après quelques débats, elle a été adoptée.

Eguerrand, qui a parlé ensuite, a voté pour que la nullité ou la validité des ventes continue d'être prononcée administrativement.

Un grand nombre de membres ont été entendus aujourd'hui sur la même question; ils ont reproduit pour & contre les raisons que déjà l'on avoit fait valoir hier. Jourdan & Bornes ont soutenu avec force qu'on devoit distinguer les différends élevés entre les citoyens & l'administration, de ceux élevés de particulier à particulier; que si on vouloit faire prononcer sur les premiers par voie administrative, il falloit au moins renvoyer les autres aux tribunaux ordinaires. Mennot & Lecomte les ont combattus.

Après des débats assez tumultueux, la discussion a été fermée, & le projet de Bornes rejeté par la question préalable.

Les accusateurs publics près la haute-cour de justice écrivent au conseil qu'ils ont reçu les pièces qui concernent le représentant Drouet. Quant aux obstacles qui ont retardé les opérations de ce tribunal, le conseil, ajoutent-ils, en est déjà instruit.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence de ROGER-DUCOS.

Séance du 8 septembre.

Après avoir entendu Rallier pour, & Lacuée contre la résolution relative aux hospices civils, le conseil continue la discussion à un autre jour.

Après avoir également entendu Lebrun, qui a ajouté aux raisons données hier par Barbé-Marbois, pour que le conseil déclarât qu'il ne pouvoit approuver la résolution relative à la comptabilité de la trésorerie nationale, le conseil a continué également cette discussion à un jour prochain.

Bourse du 8 vendémiaire.

Mandat, 3 liv. 11 s., 10, 9, 10, 11, 10 1/2, 9 1/2, 10, 11, 10.

Almanach général des Postes aux Lettres, par Christen-Henri. A Paris, chez le portier de la maison des Postes. Prix, 12 sols & 15 sols franc de port.